

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02506

Numéro SIREN : 887 797 512

Nom ou dénomination : PP Yarns & Co

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 23039

Désignation de l'entreprise : SAS PP YARNS & Co		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00	
Adresse de l'entreprise 139 Rue DES ARTS 59100 ROUBAIX		Durée de l'exercice précédent : 12.00	
Numéro SIRET* 8 8 7 7 9 7 5 1 2 0 0 1 1 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/01/2023	N-1 31/01/2022
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA		
	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 201 970.09	AG 151 285.68
	Fonds commercial (1) AH	190 000.00	AI 190 000.00
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK 329 323.41
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	11 286.00	AM 11 286.00
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT	645 742.52	AU 147 431.06
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX	7 510.00	AY 7 510.00
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières* BH	95 172.48	BI 95 172.48
	TOTAL (II) BJ	3 151 681.09	BK 298 716.74
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	27 703.62	BM 27 703.62
	En cours de production de biens BN		BO 128 242.94
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT	5 510 551.81	BU 466 516.00
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW 5 044 035.81
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 189 843.54	BY 348 183.23
	Autres créances (3) BZ	196 452.73	CA 196 452.73
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	5 806 185.47	CG 5 806 185.47
	Charges constatées d'avance (3)* CH	386 232.87	CI 386 232.87
	TOTAL (III) CJ	14116970.04	CK 814 699.23
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	17268651.13	IA 1 113 415.97
			16155235.16
			17724313.78

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété :*

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (arts. L 93 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PP YARNS & Co</u>		Néant *	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 482 000.00</u>)	DA	2 482 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 528 000.00
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 068.03
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	134 292.70
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1798633.15)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	10352727.58
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	370 000.00
	Provisions pour charges	DQ	61 727.78
	TOTAL (III)	DR	431 727.78
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 750 000.00
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 830.39
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 303 253.23
	Dettes fiscales et sociales	DY	963 928.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	122 378.18
	Autres dettes	EA	218 222.37
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 166.70
	TOTAL (IV)	EC	5 370 779.80
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16155235.16
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 046 008.41
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 940 997.69

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

RCS 881									
Désignation de l'entreprise : SAS PP_YARNS & Co									
Néant									
*									
Exercice N									
Exercice (N - 1)									
France									
Exportations et livraisons intracommunautaires									
Total									
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises*		FA	16555689.29	FB	1 875 068.02	FC	18430757.31	30791915.47	
Production vendue	biens *	FD		FE		FF			
	services *	FG	399 916.70	FH	39 069.47	FI	438 986.17	674 042.46	
Chiffres d'affaires nets *		FJ	16955605.99	FK	1 914 137.49	FL	18869743.48	31465957.93	
Production stockée*						FM	(128 242.94)	128 242.94	
Production immobilisée*						FN			
Subventions d'exploitation						FO	35 999.88	9 499.90	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	1 562 554.01	111 191.85	
Autres produits (1) (11)						FQ	40 492.19	80 639.37	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20380546.62	31795531.99	
CHARGES D'EXPLOITATION									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	5 392 138.52	13912784.32	
Variation de stock (marchandises)*						FT	1 234 758.39	(4 866 592.20)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 532.00		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	9 976.99	(5 977.17)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	9 310 334.67	13943497.97	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	90 913.04	190 445.32	
Salaires et traitements*						FY	3 438 334.48	4 566 691.26	
Charges sociales (10)						FZ	1 313 460.91	1 681 288.36	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	238 708.74	60 008.00	
	- dotations aux amortissements*					GB			
	- dotations aux provisions*					GC	519 382.62	988 025.74	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	4 429.00	877 129.64	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	373 844.74	116 619.14	
Autres charges (12)						GF	21 927 814.10	31463920.38	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(1547267.48)	331 611.61	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS									
Produits financiers de participations (5)						GJ			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	40 236.88	106 847.60	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
Différences positives de change						GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	40 236.88	106 847.60	
CHARGES FINANCIÈRES									
Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	57 512.63	50 452.49	
Différences négatives de change						GS			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	57 512.63	50 452.49	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GV	(17 275.75)	56 395.11	
						GW	(1564543.23)	388 006.72	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS PP YARNS & Co		Néant	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 339.52		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	60 000.00		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	70 339.52		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	581.44	192 930.28	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 000.00		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	370 000.00		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIIH	380 581.44	192 930.28	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(310 241.92)	(192 930.28)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(76 152.00)	53 715.71	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20491123.02	31902379.59	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	22289756.17	31761018.86	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1798633.15)	141 360.73	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
		IG	783.73		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9					
complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES PERCUS			8 373.31		
ECARTS DE CAISSE		62.44	1 182.48		
CESSIONS IMMOBILISATIONS		10 000.00	60 000.00		
PENALITES ET AMENDES		519.00			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		370 000.00			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
RENTRES SUR CREANCES AMORTIES			783.73		



CTN Audit

Membre de CTN Groupe

Synergie Park, 2 rue Louis Neel
59260 LEZENNES
BP 40044 - 59891 LILLE Cedex 9
Tél. 03 59 300 300
Fax. 03 59 300 399

www.ctn-france.fr
contact@ctn-france.fr

Certifié conforme



PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 797 512

PP YARNS & CO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.482.000 €

Siège social : 139 rue des Arts

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2023



Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la région de Douai
R.C.S. Lille Métropole 417 493 079 - Code APE 6920 Z
N° TVA FR 20 417 493 079 - N° SIRET : 417 493 079 00061



PP YARNS & CO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.482.000 €

Siège social : 139 rue des Arts

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2023

Aux associés de la société PP YARNS & CO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PP YARNS & CO relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

— Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans la note « 1.4.2 LA PROVISION SUR STOCKS » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue une provision pour dépréciation des stocks. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et contrôlé le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lezennes,

Le Commissaire aux Comptes

CTN-AUDIT

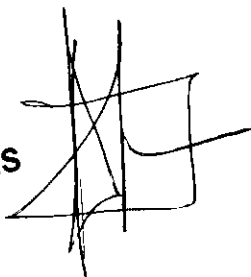
Fabien CORNEILLIE

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Fabien CORNEILLIE
Date: 15/06/2023 14:45:55

ANNEXE COMPTABLE DE LA SAS PP YARNS & Co
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2023

Certifié Conforme

PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 797 512

A stylized handwritten signature or stamp, possibly reading 'AB', consisting of several intersecting lines.

SOMMAIRE

Renseignements divers	page 2
Principes généraux	page 3
Notes sur le bilan	page 4
Effectif	page 9
Notes sur le compte de résultat	page 10
Autres informations	page 11

RENSEIGNEMENTS DIVERS

→ SAS AU CAPITAL DE	2 482 000 €
→ EXERCICE DU 01/02/2022 AU 31/01/2023	
→ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	18 869 743 €
→ TOTAL DU BILAN	16 155 235 €
→ RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	- 1 798 633 €
→ EFFECTIF MOYEN EXERCICE 2022-2023	102 personnes

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- ➔ Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs-.

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes d'évaluation
 - indépendance des exercices
- ➔ Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.
- ➔ Faits significatifs :
- Nous avons déménagé notre entrepôt logistique courant mars 2022
 - Cession de notre magasin de Rouen à l'un de nos distributeurs partenaires

NOTES SUR LE BILAN

1 ACTIF : 16 155 235 €

1.1 MARQUES ET FONDS COMMERCIAL

Il s'agit des marques « Phildar et Pingouin » figurant au bilan pour une valeur totale de 400 000 €

Ces éléments ne font pas l'objet d'un amortissement.

A la clôture de chaque exercice, le fonds commercial et les marques font l'objet d'un test de dépréciation

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES : 2 251 970 €.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Mode Amort-Durée fiscale	Mode Amort - Durée d'usage
- Logiciels	Linéaire – 5 ans	Linéaire – 5 ans

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS BRUTS

	31/01/2022	Acquisitions	Cessions	31/01/2023
MARQUES	400 000			400 000
FONDS DE COMMERCE	200 000		10 000	190 000
LOGICIELS	391 628	1 421 628		1 813 256
	991 628	1 421 628	10 000	2 403 256

MOUVEMENTS SUR LES AMORTISSEMENTS

	31/01/2022	Acquisitions	Cessions	31/01/2023
MARQUES				0
FONDS DE COMMERCE				0
LOGICIELS	1 219	150 067		151 286
	1 219	150 067	0	151 286

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES : 505 821 €

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Mode Amort-Durée fiscale	Mode Amort - Durée d'usage
- Matériel, outillage et Mobilier	Linéaire – 6 ans	Linéaire – 6 ans
- Matériel informatique	Linéaire – 4 ans	Linéaire – 4 ans
- Agencements	Linéaire – 6 ans	Linéaire – 6 ans
- Travaux d'aménagements	Linéaire – 9 ans	Linéaire – 9 ans

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS BRUTS

	31/01/2022	Acquisitions	Cessions	31/01/2023
AGENCEMENTS	283 639	225 362		509 001
MATERIEL INFORMATIQUE	32 349	40 080		72 429
MOILIER	66 695	5 128		71 823
	382 683	270 570	0	653 253

MOUVEMENTS SUR LES AMORTISSEMENTS

	31/01/2022	Acquisitions	Cessions	31/01/2023
AGENCEMENTS	28 105	60 042		88 147
MATERIEL INFORMATIQUE	3 444	11 362		14 806
MOILIER	27 240	17 238		44 478
	58 789	88 642	0	147 431

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : 95 172 €

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	31/01/2022	Augmentation	Diminution	31/01/2023
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	154 693	53 612	113 133	95 172
	154 693	53 612	113 133	95 172

1.5 ACTIF CIRCULANT NET : 13 302 271 €**1.4.1 LES STOCKS BRUTS : 5 538 256 €**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Prix moyen pondéré

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.4.2 LA PROVISION SUR STOCK : -466 516 €

La provision sur stock est constituée par la marge négative (prix de vente net inférieur au prix de revient) prévisionnelle dégagée par les articles en stock en magasin ou à l'entrepôt à la date de clôture annuelle.

La provision sur stocks est calculée sur la base de l'écoulement prévisionnel des stocks dans les différents circuits d'écoulement disponibles.

Chaque référence présente en stock fait l'objet d'une estimation annuelle d'écoulement et d'une projection de stock résiduel au 31/01/N+1, auquel est appliqué un taux de dépréciation progressif suivant la volumétrie résiduelle et la saison de mise sur le marché.

1.4.3 LES CRÉANCES NETTES : 2 038 113 €

- ➔ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
- ➔ Les créances autres que financières représentent des échéances à moins d'un an.

Ces créances comprennent les produits à recevoir suivant :

- ➔ Clients facturation à établir clients: 1 800 €

1.4.4 LES VALEURS MOBILIÈRES ET LIQUIDITÉS : 5 806 185 €

Les liquidités en caisse et banques ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.6 COMPTES DE RÉGULARISATION NETS : 386 233 €

- ➔ Les comptes de régularisation sont composés de

- Loyers	106 784 €
- Cout Image	170 444 €
- Informatique	97 540 €
- Divers	11 465 €

2 PASSIF : 16 155 235 €**2.1 CAPITAUX PROPRES 10 352 727 €**

Le capital social est constitué par 24 820 000 actions et toutes les actions confèrent des droits identiques.

La SAS PP Yarns & Co a fait l'objet d'un apport des associés par la souscription de 24 820 000 actions d'une valeur unitaire de 0.50 Euros, incluant une prime d'émission de 0.40 € par actions

	31/01/2022	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2023	Variation
Capital social	2 482 000				2 482 000	0
Primes d'émission et fusion	9 528 000				9 528 000	0
Réserve légale		7 068			7 068	7 068
Autres réserves					0	0
Report à nouveau		134 292			134 292	134 292
Résultat de l'exercice	141 361			1 939 994	-1 798 633	-1 939 994
Provisions réglementées					0	0
	12 151 361	141 360	0	1 939 994	10 352 727	

2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 431 727 €

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'apparaît un risque ou une charge probable. Ces provisions sont nettement individualisées et résultent d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

	31/01/2022	Augmentation	Apport	Diminution	31/01/2023	Variation
Provisions pour litiges	819 831	370 000		819 831	370 000	-449 831
Provisions retraite	57 299	4 429			61 728	4 429
provisions pour risques					0	0
	877 130	374 429	0	819 831	431 728	

2.3 DETTES : 5 370 779 €

Exigibilité :

Montant brut	A moins d'un an	De 1an à 5 ans	A plus de 5 ans
5 370 779	4 054 838	1 315 941	

Nature et montant :

	Montant
- Emprunts bancaires	2 750 000
- Dettes financières	
- Dettes commerciales	1 438 629
- Dettes fiscales et sociales	963 928
- Autres dettes	218 222
Total	5 370 779

EFFECTIFS

En nombre de personnes présentes au 31 janvier 2023

→ EMPLOYES.....	19 pers.
→ AGENTS DE MAITRISE.....	45 pers.
→ CADRES.....	42 pers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1 CHIFFRES D'AFFAIRES : 18 869 743 €

2 DETAIL DU RÉSULTAT FINANCIER : - 17 276 €

	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
Escomptes obtenus		40 237
Escomptes accordés	27 963	
Intérêts	29 550	
<i>Résultat financier (- charges + produits)</i>	<i>-17 276</i>	

3 DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL : -310 241 €

	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
Cessions immobilisations	10 000	60 000
Produits exceptionnels divers		10 340
Provisions pour risques	370 000	
Charges exceptionnelles diverses	581	
<i>Résultat exceptionnel (- charges + produits)</i>	<i>-310 241</i>	

AUTRES INFORMATIONS**1 ENGAGEMENTS**

Engagements donnés	En €
- Loyers :	1 349 222
Moins d'un an	284 279
De 1 à 5 ans	748 601
Plus de 5ans	316 342
- Locations financières :	111 938
Moins d'un an	91 024
De 1 à 5 ans	20 914
Plus de 5ans	0
Total des engagements donnés	1 461 160

1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

2 ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'éléments post clôture

PP YARNS & CO
société par actions simplifiée au capital de 2.482.000 €
Siège social : 139 rue des Arts
59100 ROUBAIX

887 797 512 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

<p>RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2023</p>
--

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Après un premier exercice consacré à la refonte des outils de gestion, l'année 2022 est largement dédiée à la conduite des chantiers de transformation stratégiques, tels que définis dans le projet initial de la Société.

Les stocks et fonctions logistiques sont transférés en mars 2022 depuis l'entrepôt historique d'Avesnes-le-Comte (62) vers un nouveau site basé à Hem (59) et exploité par la société Ensovo, acteur majeur de la prestation logistique, et engagé en faveur de l'insertion professionnelle.

Le concept Happywool pour le réseau physique est finalisé et déployé en avril 2022 sur le magasin de Toulouse, générant un regain d'activité, tant sur le Chiffre d'Affaires réalisé (+28% en cumulé 12 mois) que sur le recrutement d'une clientèle nettement rajeunie (moyenne d'âge de l'ensemble de la clientèle passée de 55 à 48 ans en un an).

Cette transformation déterminante est étendue progressivement aux autres succursales, avec un merchandising magasin optimisé, puis à partir de novembre 2022, l'installation de nouvelles enseignes Happywool sur toutes les façades, générant des hausses significatives de Chiffre d'Affaires.

La nouvelle plateforme web phildar.fr, mise en production en septembre 2022, utilise les technologies les plus avant-gardistes, pour une expérience client optimisée. L'évolution du Chiffre d'Affaires passe de -18% sur les premiers mois de l'année à +3% sur la période consécutive à la bascule.

Le plan de migration des sites phildar.fr et pingouin.fr vers happywool.com est défini, pour un déploiement prévu en juin 2023.

Enfin, la refonte de l'outil et des méthodes de gestion des approvisionnements permet à la Société de résorber substantiellement la situation de surstock constatée à l'issue du premier exercice.

Les équipes étant essentiellement concentrées sur la transformation, le volume d'activité enregistré sur l'exercice 2022 est malheureusement en dessous des objectifs fixés.

Aussi, pour sécuriser sa trésorerie, la Société a fait le choix de consolider ses lignes de financement :

- L'échéancier de remboursement du Prêt Garanti par l'Etat (1.750.000 €) a été ré-étalé sur 2 années supplémentaires.
- Une ligne de financement Court Terme (1.000.000 €) a été souscrite auprès du Crédit Agricole en juin 2022, pour une durée d'un an.
- De nouveaux partenariats ont été mis en place avec la Banque Populaire du Nord et la Banque Publique d'Investissement (BPI), assortis d'emprunts Moyen Terme, qui seront mis en place sur l'exercice 2023.

L'effectif est quasi stable en 2022 à 105 personnes (CDI et CDD).

A ce jour, un peu plus de la moitié des collaborateurs nous ont rejoints depuis la reprise.

C'est, pour nous, un signe de vitalité de notre entreprise et de notre projet.

Nous profitons de chaque départ pour revoir nos organisations et recruter des personnes avec des expériences et des compétences complémentaires à celles déjà présentes dans l'entreprise.

En date du 28 octobre 2022, les associés ont décidé unanimement d'inclure dans l'objet social de la Société la raison d'être : « Partager la joie et la sérénité, à travers les arts du fil, partout dans le monde, en respectant l'Homme et la Planète », les objectifs sociaux et environnementaux de la Société. Cette dernière est ainsi devenue Société à mission et a par conséquent mis en place un Comité de mission.

Parallèlement et en accord avec cette mission, la Société s'est dotée du nom commercial Happywool.com.

Concernant les conséquences liées à la situation en Ukraine, à la date d'arrêté de nos comptes, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'impact de cette crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023. Néanmoins, à cette date d'arrêté des comptes, nous estimons que la poursuite de l'exploitation de notre entité n'est pas remise en cause.

2- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le chiffre d'affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 janvier 2023, à 18.869.743,48 €, contre un chiffre d'affaires de 31.465.957,93 € durant l'exercice précédent (qui s'étalait sur les 16 premiers mois d'activité de la Société).

Compte tenu de produits d'exploitation s'élevant à un montant de 20.380.546,62 € et de charges d'exploitation d'un montant de 21.927.814,10 €, le résultat d'exploitation est déficitaire de 1.547.267,48 €.

Le total des produits financiers s'élève à 40.236,88 € tandis que le total des charges financières s'élève à 57.512,63 € d'où un résultat financier déficitaire de 17.275,75 €.

Compte tenu de produits exceptionnels d'un montant de 70 339,52 € et de charges exceptionnelles d'un montant de 380 581,44 €, le résultat exceptionnel est déficitaire de 310.241,92 €.

Compte tenu du crédit d'impôt constitué pour un montant de 76.152,00 € et de l'absence de participation des salariés au bénéfice, l'exercice clos le 31 janvier 2023 se solde par une perte d'un montant de 1.798.633,15 €, contre un bénéfice de 141.360,73 € au 31 janvier 2022.

3- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les recherches démarrées avec le CETI (Centre Européen du Textile Innovant), consistant à digitaliser l'ensemble des bibliothèques de modèles Phildar et Pingouin, et à utiliser ces données pour générer :

- des explications automatiquement dans la taille désirée avec le fil désiré dans les langues européennes les plus utilisées,
- un bundle avec fiche modèle, nombre de pelotes et accessoires utiles à la fabrication du modèle par le client, présenté sous forme de kit et confectionné à la demande par la logistique.

n'ont malheureusement pas abouti à un résultat exploitable.

Sur le Web, la technologie récente dite de Single Page App (Angular), choisie pour le développement du site phildar.fr lancé en septembre 2022, fluidifie considérablement l'expérience client et la navigation à travers le site.

Ce choix a nécessité de nombreuses adaptations, au sein de nos équipes de développement internes et externes.

5- ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Le niveau d'activité atteint sur l'exercice 2022/2023 est en dessous des attentes.

Le contexte de consommation difficile de ces dernières années perturbe, évidemment, l'activité de la Société.

Mais il est clair que l'engagement des collaborateurs dans les chantiers stratégiques de l'entreprise n'a pas permis, surtout au 1er semestre 2022, une attention suffisante à l'activité.

Pour autant, en accord avec son Conseil de Surveillance, la Société poursuit en 2023 son plan de transformation, qui génère, comme cela avait été anticipé, une perte due aux investissements et aux frais nécessaires à ladite transformation.

Ainsi, dès le premier semestre 2023,

- Les transformations arrivent à leurs termes et commencent à produire leurs effets sur le produit, la distribution, la logistique...
- Les magasins succursales sont tous devenus Happywool.
- Happywool.com, plateforme de distribution de nos marques, est lancée au mois de Juin 2023

Les équipes sont confiantes dans les évolutions et considèrent l'activité du second semestre 2023 comme déterminante.

Evidemment, les frais d'exploitation courante sont suivis de près. Les impératifs de retour sur investissement sont au cœur de chaque prise de décision.

6- SUCCURSALES



CAEN	8 RUE NEUVE ST JEAN
MONTPELLIER	5 GRAND'RUE JEAN MOULIN
NANTES	24 RUE DU CALVAIRE
NICE	49 AVENUE JEAN MEDECIN
STRASBOURG	32 RUE DU 22 NOVEMBRE
TOULOUSE	36 RUE ALSACE LORRAINE
VERSAILLES	33 RUE DU MAL FOCH

A noter que notre point de vente situé à Rouen a été cédé à l'un de nos partenaires distributeurs le 1^{er} août 2023.

7- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux.

a. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas pris de participation.

b. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

c. Cessions de participations

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

d. Actions d'auto-contrôle

Le capital de notre Société n'est détenu par aucune société contrôlée.

8- INFORMATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL SOCIAL

a. Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

b. Régularisation des participations croisées

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à une régularisation des participations croisées prohibées par l'article L.233-29 du Code de commerce.

c. Rachat par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas, dans le cadre des articles L.225-208 et L.225-209-2 du Code de commerce, racheté ses propres actions.

9- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 janvier 2023 se traduit par une perte s'élevant à 1.798.633,15 € que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élèverait à (1 664 340,45) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre de l'exercice précédent.

10- EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social.

11- DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8.462,01 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Cette somme sera soumise à imposition au taux de droit commun.

12- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	166	61		46	137	244
Montant total des factures concernées TTC	973.270	135.399		20.515	2.700	153.214
% du montant total des achats de l'exercice TTC	5.86	0.82		0.12	0.02	0.92
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	5.384	4.515	345	336	946	6.142
Montant total des factures concernées TTC	1.639.151	105.251	2.869	649	361.790	470.560
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	7.17	0.46	0.01	0	1.58	2.06
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						

N

Nombre de Factures exclues	
Montant total des factures exclues TTC	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux et contractuels

13- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun mandat n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée.

14- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée.

15- PRETS INTERENTREPRISES

Il n'existe pas de prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

16- DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al 8 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonction et sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence.

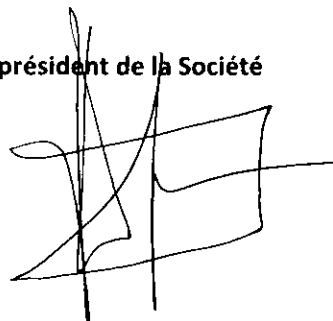
17- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous pourrez prendre connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

--==ooOoo==--

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à vos mandataires sociaux quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le président de la Société



Confirme
PP YARNS & CO SAS
139 RUE DES ARTS
59100 ROUBAIX
RCS 887 797 512

PP YARNS & CO
société par actions simplifiée au capital de 2.482.000 €
Siège social : 139 rue des Arts
59100 ROUBAIX

887 797 512 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-et-un juin,
à seize heures.

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du président de la Société (l'« **Assemblée Générale** »).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé présent tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE, président de la Société, prend la présidence de l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Le Commissaire aux comptes, CTN AUDIT, représenté par Monsieur Fabien CORNEILLIE, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent ensemble le quorum requis par les statuts. L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Puis, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- examen et approbation des comptes pour l'exercice clos au 31 janvier 2023,
- affectation du résultat,
- conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce,
- quitus au président de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé,
- pouvoirs pour les formalités.

Sont déposés et mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire de la lettre de convocation remise aux associés
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- les statuts de la Société.

W

Monsieur le Président précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis le jour de la convocation, ce qui est reconnu exact par tous les associés présents, tant en leur nom que comme mandataire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2023

L'Assemblée Générale, connaissance du rapport de gestion du président de la Société et du rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 janvier 2023 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par une perte de 1.798.633,15 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal et entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts Pour un montant de 8.462,01 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter la perte, soit la somme de 1.798.633,15 € au compte « report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élève à (1 664 340,45) €.

S'agissant des comptes du second exercice clos de la Société, il n'y a donc pas lieu à application des dispositions de l'article 243 Bis du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

N

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 janvier 2023, quitus entier et sans réserve pour sa gestion au président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

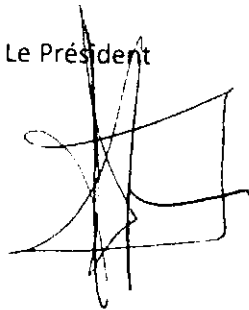
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.